

CRITERES TECHNIQUES	STATIONS ET HUBS DE RECHARGE HAUTE PUISSANCE		
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES			
PUISSANCE DE RACCORDEMENT DE LA STATION/HUB	SUPÉRIEURE A 500 KVA	SUPÉRIEURE A 1 000 KVA	SUPÉRIEURE A 2 000 KVA
EXIGENCES ASSOCIÉES AU PALIER DE FINANCEMENT	4 POINTS DE RECHARGE RAPIDE MINIMUM PAR SITE, DONT 2 COMBO 2 DC A MINIMA DE PUISSANCE 150 KW*	8 POINTS DE RECHARGE RAPIDE MINIMUM PAR SITE, DONT 4 COMBO 2 DC A MINIMA DE PUISSANCE 150 KW*	12 POINTS DE RECHARGE RAPIDE MINIMUM PAR SITE, DONT 6 COMBO 2 DC A MINIMA DE PUISSANCE 150 KW*
EXIGENCES COMPLEMENTAIRES	A MINIMA UN CONNECTEUR CHADEMO DC SUR LA STATION ET A MINIMA UN SOCLE DE PRISE OU CONNECTEUR TS, OU T2S LE CAS ÉCHÉANT, SUR LA STATION		
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ		
RESPECT DES NORMES DE SECURITÉ ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR	OUI		
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR NIVEAU P3	OUI		
UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE AVEC MARQUAGE NF PAR POINT DE RECHARGE	OUI		
SOUS COMPTAGE MID CERTIFIÉ PAR POINT DE RECHARGE HORS POINT DE RECHARGE DC	OUI		
SIGNALISATION DES PLACES	OUI		
SYSTÈME D'IDENTIFICATION USAGER	OUI		
POSSIBILITE DE PAIEMENT A L'ACTE	OUI		
SYSTÈME DE SUPERVISION	OUI		
DÉCLARATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES POINTS DE RECHARGE	OUI ENREGISTREMENT DES DONNÉES STATIQUES PAR POINT DE RECHARGE OBLIGATOIRE SUR DATA.GOUV OU SUR LA PLATEFORME D'INTEROPÉRABILITÉ GIREVE		
COLLECTE DES DONNÉES DE RECHARGE	OUI VIA WEBSERVICE ADVENIR OU GIREVE		
CONNEXION GIREVE	OBLIGATOIRE POUR L'INTEROPÉRABILITÉ		
SIGNATAIRE DE LA CHARTE AFIREV	OUI, POUR PLUS DE DETAILS VOIR PAGE DEDIEE SUR ADVENIR.MOBI		
UNE PLACE ACCESSIBLE PMR PAR STATION	OUI		

* La puissance de recharge de 150 KW doit être garantie sur ces points de recharge, même en cas de fonctionnement en simultanée de tous les points de recharge de la station ou du hub